



30% du périphérique bénéficiera d'un revêtement anti-bruit d'ici 2016

Anne Hidalgo a annoncé en début d'année sa volonté d'étendre à 30% du périphérique la pose d'un revêtement anti-bruit, afin de limiter les nuisances sonores pour les riverains. Les travaux de mise en œuvre viennent de débuter et se poursuivront tout l'été.

Lors de ses vœux au Conseil de Paris, en janvier dernier, Anne Hidalgo a annoncé sa volonté d'accélérer la pose d'un revêtement anti-bruit sur le périphérique. Celui-ci permet en effet, selon les mesures réalisées par Bruitparif, de baisser de 7 décibels les nuisances sonores liées à la circulation des véhicules, soit l'équivalent ressenti d'une division par cinq du trafic routier.

D'ici 2016, un tiers du périphérique bénéficiera de cet enrobé phonique, contre 13% aujourd'hui. Il s'agira des tronçons situés aux abords des quartiers à la plus forte densité de logements.

Les tronçons aménagés dès 2015 :

- de la Porte d'Ivry à la Porte de Choisy
- abords de la Porte de Gentilly
- de la Porte de Chatillon à la Porte de Vanves
- de la Porte de Clignancourt à la Porte de Montmartre
- de la Porte de Saint-Ouen au Stade Max Rousie
- de la Porte des Lilas à la Porte du Pré-Saint-Gervais

Les tronçons aménagés en 2016 :

- de la Porte de Saint-Mandé et la Porte Dorée
- de la Porte de Brancion et la Porte de la Plaine

Depuis janvier 2014, la réduction de la vitesse maximum autorisée sur le boulevard périphérique de 80 à 70 km/h a également contribué à diminuer le bruit lié à la circulation.

Ces actions s'inscrivent dans le Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE), qui sera soumis à l'automne prochain au Conseil de Paris et renforcera encore son engagement dans ce domaine.

Contact presse : Nadhéra Beletreche / presse@paris.fr / 01.42.76.49.61